



Comité Technique des DDI du 14 janvier 2020

Déclaration préalable de l'UNSA Fonction Publique

Monsieur le Président,

Le conflit social imposé par le Gouvernement au sujet des retraites a modifié fortement le calendrier du dossier du SGC. Après le boycott intersyndical du 3 décembre dernier, nous nous retrouvons pour ce CT reconvoqué avec le même ordre du jour que celui prévu le 3 décembre dernier, à savoir :

- Le projet de décret de création des SG communs.
- Les circulaires OTE.
- Le projet d'instruction RH.

Nous ne reviendrons pas sur le boycott du 3 décembre dernier mais force est de constater que l'administration a fait le choix de ne pas répondre favorablement aux demandes que les organisations syndicales ont unanimement formulées à cette occasion :

- La consultation des différents CT ministériels sur le projet de décret de création des SGC, en amont du CT des DDI.
- Le report de leur date de mise en place au 31/12/2020.
- La tenue d'un nouveau groupe de travail sur l'instruction RH permettant de répondre aux interrogations pour lesquelles à ce jour nous n'avons aucune "garantie" (avec des sujets sensibles restant à traiter : délai de mise en œuvre et de transfert des agents dont la durée de la mission des agents qui n'intégreront pas le SGC, action sociale, garanties offertes aux agents non volontaires, etc.).
- La présentation des arrêtés de qualification en restructuration conjointement au vote sur le projet de décret de création des SGC.

À moins que nous en discussions pendant ce CT et que soient révélées des avancées sur ces points ?

De la même façon, l'**UNSA** ne peut que constater et regretter que vous n'avez, Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement, pas répondu à son courrier du 26 novembre 2019 qui rappelait nos positions et soulevait des points importants que nous vous rappelons, pour mémoire :

- L'**UNSA** a rappelé en préalable son opposition à la création des SGC.
- Elle a demandé des précisions et des modifications sur l'instruction RH ("suivre" son poste, volontariat, garantie de maintien des rémunérations, règlement intérieur, action sociale, etc.), ce qui conditionne toute chose pour faire des choix, et rassurer les agents, tout comme l'indécision sur la localisation des SGC.
- Par rapport au calendrier, pourquoi ne pas attendre la mise en place des futures DDICSTE/DRICSTE ? (Cf. groupe de travail de cet après-midi) et intégrer de manière certaine les ETP induits en termes de support, alors que les services entament des préfigurations sans connaître précisément leurs moyens ! L'**UNSA** vous proposait de revoir l'échéance de constitution des SGC, pour donner une

année pleine, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Donner plus de temps pour réussir cette réforme est indispensable car la mise en convergence de différents dossiers au plan national (action sociale, indemnitaire, etc.) est un préalable incontournable !

- Gestion des sureffectifs et garanties apportées aux agents pour ceux qui ne souhaiteront pas intégrer les SGC. Le refus de discuter de ces sujets par les différents ministères en CTM est révélateur d'un embarras ou plutôt d'un désintérêt manifeste à l'égard des agents. L'**UNSA** exige ici que ces sujets soient abordés ce jour avec les ministères présents. Notre organisation refuse que la posture de non réponse cache une volonté de mettre en œuvre la boîte à outils contenue dans la loi TFP avec à la clé, mutation obligatoire pour des agents sans poste ou rupture conventionnelle imposée !

Pour autant, malgré nos désaccords et les décisions politiques ayant été prises, l'**UNSA** juge indispensable que toutes les conditions soient remplies pour parvenir à la création de ces SGC dans les meilleures conditions, aussi bien pour les agents que pour les services soutenus.

En effet, les services, préfigurateurs et agents attendent avec impatience le guide RH pour avancer sur la création de ce nouveau service. Aussi notre présence aujourd'hui se justifie pour essayer de progresser sur l'instruction RH et les points qui posent problème.

Nous souhaiterions revenir sur les différents cycles ministériels et les LDG (Lignes Directrices de Gestion) dans le cadre du droit de ne pas rejoindre le SGC: le flottement observé dans certains ministères est très inquiétant, l'ouverture d'un chantier sur l'Action Sociale, sur l'enquête, si elle a eu lieu, sur les agents "retraitables" et la perte de compétences RH, la NBI, la gestion des emplois fonctionnels.

Nous souhaiterions également être destinataires d'un tableau des effectifs impactés par département et par structure (Préfecture, DDT, DDCSPP, DIRECCTE et DDICSTE) et connaître les ETP de chacun des départements, même provisoires. L'**UNSA** vous rappelle que la mission d'inspection avait clairement indiqué que la réussite des SGC ne pouvait pas se mettre en place avec des réductions d'effectifs. Sur ce point, nous partageons cette analyse et nous demandons une totale transparence en la matière.

Pour ce qui est de l'OTE et malgré notre demande, les propositions faites par chacun des Préfets de région ne nous ont toujours pas été communiquées, comme ne l'ont pas été celles des ministères au titre des administrations centrales : pour quelles raisons ? Qu'en est-il des projets de délocalisation de services demandés par le Premier Ministre ? Nous aurions aimé être destinataires d'une synthèse nationale sur ces deux points.

Nous vous remercions de votre attention.